



Cdi de 2 ans en cui, avantages et désavantages

Par **stef**, le **27/01/2012** à **08:48**

Bonjour, j'ai 37 ans, je suis agent hospitalier, je touche le chômage actuellement de la fonction publique (980 euros par mois). L'ANPE me propose un contrat en cdi de 2 ans cui a l'ADMR (de 120 heures par mois a 9,22 euros brut), donc retour dans le privé. mes questions a ce sujet :
1ere : est ce réellement considéré comme un cdi ? au niveau bancaire ? si je veux faire un credit par exemple ...
2eme : qu'elles sont les désavantages et les avantages a accepté ce type de contrats au termes des 2 ans effectuer ? obligation de cdi définitif ?
3eme : si je ne désire pas resté a l'ADMR au terme ou pas de ce contrat, car le salaire n'est pas terrible et je risque de toucher moins que mon chômage :(est ce que mes droits assedic publique sont perdu ?
si vous voyez d'autres questions ou autre a soulevée ...
en vous remerciant par avance de vous pencher sur mon cas
amicalement
stef

Par **pat76**, le **27/01/2012** à **14:48**

Bonjour
Vous allez toucher le chômage pendant combien de temps ?
Pour une banque il vaut mieux être salarié que chômeur pour l'attribution d'un crédit.
A vous de voir.

Par **stef**, le **03/02/2012** à **12:38**

bonjour
il me reste pas beaucoup de droit peut etre 6 mois ou a peine plus et j'en ai assez d'etre vacataire, j'ai signé ce matin ! (116h par mois)
l'anpe on me dit que je ne resignerais

pas de contrat au bout des 2 ans cui qu'il se prolonge tout simplement rnl'employeur me dit que ns referons un autre contrat rndonc deja c'est flou pas la mm version des 2 cotés, c'est peut etre pour augmenté mes heures surement mais un avenant devrait suffire je pense ... rnmes questions reste les memes rnmerci pat de vs etre penché sur mes questions